



## CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 8 juin 2022

Le 8 juin deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 juin 2022, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Claude ROYOUX, Maire.

### **Présents :**

M. ROYOUX Claude, Maire.

Mmes : BULOT Jennifer, LESOURD Marie-Pierre, BLANDEAU Karine, MECHIN Corine, FLORIT Karine, DESPLAT Julie, ORTEGA Laëtitia.

MM. : TERRIET Bernard, DUTAILLY Martial, DESITTER Hervé, ROUXEL François, VERDIER Jean-François, LE RAY Dominique, NICOLAS Guy.

### **Absents excusés :**

M. BASIER Claude donne pouvoir à M. LE RAY Dominique, Mme NJAMKEPO Laurence donne pouvoir à M. ROYOUX Claude, Mme STEPHAN Caroline donne pouvoir à M. TERRIET Bernard, M. HARENGER Sébastien donne pouvoir à M. VERDIER Jean-François.

Mr DUTAILLY est élu secrétaire de séance. La séance est ouverte à 18h30.

### **2022 / 29 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BP 2022**

Afin d'enregistrer dans notre Budget Primitif 2022 l'emprunt contracté dans le but d'acheter par anticipation la maison au centre bourg aujourd'hui portée par l'EPFN, la commune doit abonder les comptes concernés et procéder comme suit :

- Dépense d'investissement compte 2313 : + 300 000,00€
- Recette d'investissement compte 1641 : + 300 000,00€

Voté à l'unanimité.

### **2022 / 30 – VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ PRES DE LA VOIX VERTE**

Compte tenu de l'intention d'achat reçue en mairie le 27 mai dernier de M. BLOUZET Patrice,

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- S'ENGAGE à vendre un terrain – cadastré B 1862 sis rue de la Mésangère (parcelle longeant la voie verte) (Zone UAb du Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pour une contenance de 349 m<sup>2</sup> – à M. BLOUZET Patrice.  
Le prix sera de 7.00 € au m<sup>2</sup> soit 2 443 € net vendeur (frais à la charge de l'acquéreur),
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

## 2022 / 31 – MODIFICATION VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ ZAC DE BRAZAIS

### Annule et remplace la délibération 2021\_27

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- S'ENGAGE à vendre un terrain – cadastré ZB 180, 184, 188, 192, sis sur la zone artisanale (Zone UX du Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pour une contenance de 20 631 m<sup>2</sup> – à Mr PRILLARD Franck, domicilié 20 rue d'Ezy Marcilly sur Eure dans les conditions suivantes :
  - Considérant que sur la parcelle ZB 188, 559 m<sup>2</sup> concernent une servitude au niveau du chemin d'accès au profit de la commune ; la commune s'engage à entretenir cet accès jusqu'à la rétrocession par le nouveau propriétaire à la commune. Cette servitude de 559 m<sup>2</sup> lui est retirée du prix de vente.
  - Considérant que la moitié des parcelles est en zone bleue (inondable) du PPRI, le prix sera de 3.75 € au m<sup>2</sup> soit **75 270 € net vendeur** (Frais à la charge de l'acquéreur),
    - $20\,631 \times 3.75 = 77\,366$
    - $559 \times 3.75 = 2\,096$
    - $77\,366 - 2\,096 = 75\,270$
  - La construction du hangar devra être réalisée dans un délai de 3 ans à compter de l'enregistrement de la vente en respectant rigoureusement le règlement du PLU en vigueur,
  - Le bien ne pourra pas être rétrocédé avant 10 ans.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

## 2022 / 32 – JURY D'ASSISES

Le maire procède au tirage au sort d'un juré d'assises à partir de la liste électorale selon l'arrêté préfectoral du 20 mars 2021.

Le tirage au sort donne le résultat suivant :

1) Page 51, ligne 8, n°548, Mme HUGUET Ghislaine Lilian Louise domiciliée 78 route de Dreux, née le 13/03/1958 à Boulogne-Billancourt.

Cette personne sera avisée par courrier personnel.

Voté à l'unanimité.

## 2022 / 33 – APPEL D'OFFRE RESTAURATION SCOLAIRE

Vu les travaux de la commission d'appel d'offres réunie le 11 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de retenir la proposition de la société Yvelines Restauration
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement.

Voté à l'unanimité.

## DIVERS

- Demande d'achat d'un chemin rural – nous le représenterons au prochain conseil après visite des élus,
- Dégâts suite orage – après renseignements, la grêle n'est pas assujettie aux catastrophes naturelles,
- Repas des anciens – sondage envoyé à la population +70 ans,
- Réunion de quartier – 2 juillet à la mairie pour rue d'Ezy, chemin de Brazais, impasse du Boulingrin,
- Antennes ZAC de Brazais – renégocier le contrat avec ATC,
- Transports scolaires – les inscriptions sont ouvertes en ligne,
- Villes et Villages fleuris – visite du jury jeudi 23 juin à 15h40,
- Elections – passage en revue de la procédure et du tableau des assesseurs,
- Réorganisation des Commissions des élus,
- Démarchages frauduleux pour inspecter les combles – sensibilisation des habitants,
- Feux d'artifice répétitifs – enquête de voisinage,
- Signalisation allée des tilleuls – circulation partagée entre véhicules et piétons.

Séance levée à 20h20.